



Facture d'eau – Nouveaux tarifs Information du Conseil communal

Madame, Monsieur,

Les tarifs de votre facture d'eau sont inchangés depuis 2001 et se composent ainsi :

1 – « Consommation eau » : fr. 2.40/m³

Il s'agit du nombre de m³ d'eau consommé.

2 – « Taxe de raccordement » : fr. 17.-/mois

Cette taxe représente le forfait mensuel par immeuble permettant d'être raccordé au réseau d'eau potable ainsi que la location du compteur et son changement tous les 15 ans.

3 – « Epuration au m³ » : fr. 1.10/m³

Il s'agit de la taxe d'épuration selon le nombre de m³ d'eau consommé.

4 – « Epuration fixe » : fr. 8.-/mois

Cette taxe représente le forfait mensuel par immeuble permettant d'être raccordé au réseau d'eaux usées.

5 – « Redevance cantonale » : fr. 0.70/m³

Redevance permettant d'alimenter le fonds cantonal des eaux.

A noter que les propriétaires d'immeubles reliés au réseau d'épuration doivent s'acquitter des 5 postes précités, alors que les immeubles non-raccordés ne sont concernés que par les postes 1 et 2.

Pratiquement 10 ans après la fixation de ces prix, le Conseil communal se voit contraint de les augmenter. Effectivement, depuis quelques années déjà, les réserves constituées au début des années 2000 diminuent.

Effectivement, nous avons dû acheter beaucoup d'eau en provenance des captages de l'Areuse à Viteos en raison d'un débit insuffisant de nos sources des Combe-Dernier en 2003, 2005 et 2009. De plus, des investissements nécessaires en matière d'amélioration de la qualité de l'eau potable et de l'efficacité de l'épuration ont été consentis.

De ce fait, dès le 1^{er} janvier 2010, les tarifs suivants seront appliqués afin de pouvoir à nouveau couvrir les frais liés aux deux réseaux précités :

1 – « Consommation eau » :	fr.	2.60/m³
2 – « Taxe de raccordement » :	fr.	22.--/mois
3 – « Epuration au m³ » :	fr.	1.25/m³
4 – « Epuration fixe » :	fr.	12.--/mois
5 – « Redevance cantonale » :	fr.	0.70/m³

Ces augmentations seront donc visibles à partir de votre prochaine facture.

L'administration communale se tient bien entendu à votre entière disposition pour vous fournir un quelconque complément d'information.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Le Conseil communal